

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : DAMAIS, Gilles, GROPPPO, Paolo, MEKOUAR, Mohamed Ali, PHOUANGPHET, Ketkeo

Titre : « Politiques de régularisation foncière pour une agriculture durable en République démocratique populaire lao », in *Réforme agraire*, pp. 63 à 88

Editeur : FAO, Rome

Date : 1995

Politique de régularisation foncière pour une agriculture durable en République démocratique populaire lao¹

Paolo Groppo
Mohamed Ali Mekouar
Gilles Damais
Ketkeo Phouangphet²

Bien que le Laos soit un pays encore peu peuplé, la pression foncière s'exerçant notamment sur les plaines alluviales s'est accrue durant les 10 dernières années. Face à l'épuisement des réserves en terres non appropriées, les échanges fonciers s'y sont multipliés. L'éclosion d'un marché foncier monétarisé et souvent de type spéculatif, susceptible de provoquer, à terme, une réduction des champs et des espaces fourragers au préjudice de l'agriculture paysanne, a amené le Gouvernement de la République démocratique populaire lao à demander une expertise de la part de la FAO en vue de la formulation d'un document de base et des orientations politiques portant sur une utilisation durable des ressources foncières dans le secteur agricole. Un diagnostic systémique a été réalisé dans deux zones prioritaires périurbaines proches de Vientiane, en fonction des questions d'accès aux ressources foncières et de leur utilisation. Deux grandes forces s'y rencontrent: d'une part, le développement de la ville elle-même qui, bloquée au sud, va s'élargir dans les seules directions possibles, le nord et le nord-est; d'autre part, l'arrivée par ce même réseau routier de migrants provenant de plusieurs régions du pays en quantité croissante. Les conclusions et recommandations élaborées par les auteurs couvrent, à la fois, les aspects politico-juridiques en matière agrofondière et les mesures d'accompagnement d'ordre technico-économique.

L'objectif de cette étude était d'aider le Gouvernement de la République démocratique populaire lao à formuler un document de base et des orientations politiques portant sur une utilisation durable des ressources foncières dans le secteur agricole, au profit de la petite paysannerie. Les interrogations qui ont surgi des premiers entretiens avec la contrepartie nationale ont amené à focaliser l'attention sur les deux points suivants:

- la dynamique du marché foncier: achat/vente des terres, formation des prix, importance qualitative des transactions, titularisation foncière; achat de terres et clotûrage des parcelles: réduction progressive des espaces villageois et impact différencié sur les principaux types de producteurs;
- les mesures d'accompagnement qui

¹ Cet article constitue une version abrégée du rapport final du projet SAT-1 LAO/92/01/T. La version intégrale est disponible auprès de M. Groppo.

² Paolo Groppo est fonctionnaire au Service de la réforme et colonisation agraires de la FAO; Mohamed Ali Mekouar est fonctionnaire au Bureau juridique de la FAO; Gilles Damais est consultant auprès de l'Institut de recherches et d'application de méthodes de développement (IRAM) (Paris); Ketkeo Phouangphet est consultant national Lao.

seraient nécessaires pour un renforcement durable des principaux systèmes de production paysans, face au risque de marginalisation induit par le processus de libéralisation économique. Compte tenu de la localisation du travail de terrain réalisé, il faut cependant insister sur la limitation du domaine de validité géographique de l'étude, circonscrit à la plaine de Vientiane, notamment dans un rayon périurbain d'une trentaine de kilomètres autour de la ville.

CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

Bien que le Laos soit un pays encore relativement peu peuplé, la pression foncière s'exerçant notamment sur les plaines alluviales où se pratique la riziculture inondée s'est accrue durant les 10 dernières années. Face à l'épuisement des réserves en terres non appropriées, les échanges fonciers s'y sont multipliés. Par ailleurs, la politique économique de libéralisation poursuivie par le gouvernement s'accompagne d'une volonté explicite d'organiser le marché foncier, dans le triple objectif:

- de le rendre plus transparent afin de freiner les tentations spéculatives;
- de sécuriser, si besoin est, la tenure foncière afin d'inciter à l'intensification des systèmes de production agricole;
- de faciliter le recouvrement par l'Etat des ressources fiscales liées à la terre (l'impôt agricole ayant été remplacé par un impôt foncier en 1993).

Méthodologie

L'approche méthodologique utilisée dans ce projet est celle dite «systémique». L'attention ne porte pas seulement sur l'analyse des éléments constitutifs de la réalité agraire, mais plutôt sur leurs interactions, leurs origines et effets, pour arriver à proposer une stratégie d'action par objectifs clairement identifiés et hiérarchisés.

Tout d'abord, la mission s'est entretenue avec des témoins privilégiés de la situation agraire (fonctionnaires, experts d'institutions et de projets dont les activités sont liées à l'objet de l'étude, techniciens

agricoles et chefs de villages) avec, pour objectif, l'élaboration d'une préhypothèse de typologie paysanne.

Finalement, un échantillon raisonné a été sélectionné dans les deux zones choisies (voir Les deux zones de travail p. 65). Les entretiens ont été menés avec les chefs de famille et, quand cela était possible, avec leurs épouses et/ou autres membres de la famille. Des entretiens complémentaires ont ensuite été effectués avec les chefs de huit villages, eu égard aux utilisations des espaces villageois et aux modalités des transactions foncières.

Les hypothèses retenues pour l'analyse économique des données.

Dans le cadre de ce projet, il a été décidé de retenir les conditions les plus ordinaires de production, celles qui, dans l'esprit des paysans interviewés, pouvaient être considérées comme «normales». Bien que la production agricole soit par définition aléatoire, soumise à un grand nombre de variables physico-économiques, tout producteur raisonne à partir d'itinéraires techniques normaux, dont la succession ordonnée doit amener à des résultats plus probables que d'autres. Le jugement final sur le résultat obtenu étant alors un compromis entre les attentes initiales et les modifications survenues pendant la saison productive.

En ce qui concerne l'analyse économique, les concepts utilisés sont essentiellement ceux de marge brute et de marge nette, rapportées tant à l'unité de surface (ha) qu'à l'unité de travail (actif agricole).

- La marge brute (MB) est la différence entre le produit brut et la valeur des consommations intermédiaires. Rapportée à l'hectare de culture, la marge brute permet d'effectuer des comparaisons simples de rentabilité des différentes activités du producteur; elles peuvent ainsi donner un premier éclairage sur la logique des choix du paysan.
- En soustrayant à la marge brute globale de l'exploitation (somme des marges brutes des différentes activités) la valeur

estimée des amortissements, on obtient la valeur ajoutée agricole, indicateur de la création de richesse dans l'exploitation.

- La marge nette (MN) représente le revenu du paysan une fois rémunérés les différents détenteurs des moyens de production (loyers et intérêts), les travailleurs non familiaux (salaires versés), et l'Etat (impôts). Rapportée à l'unité de travail familial présente sur l'exploitation, elle permet de comparer des niveaux de reproductibilité de la force de travail paysanne et d'avoir une indication du coût d'opportunité du travail sur l'exploitation.

Les résultats: critères de différenciation et nombre de type identifiés.

Les critères retenus pour la différenciation des types sont essentiellement liés aux performances économiques de leurs systèmes de production. Pour ce qui est du nombre de types identifiés et retenus, le souci de rendre opérationnelles les recommandations qui sortiront du diagnostic nous a amené à réduire le nombre total de types à moins d'une dizaine. Ces types sont décrits et analysés en détail à la page 73.

LES DEUX ZONES DE TRAVAIL

Le milieu agroécologique

Le district de Xaythani est situé dans la partie nord de la préfecture de Vientiane, à une distance moyenne d'une quinzaine de kilomètres, le long de la RN 13 Sud, entre 17°59' et 18°18' de latitude nord et à 103°06' de longitude est. La superficie totale du district est d'environ 137 635 ha. Le district de Naxaythong est situé dans la partie nord-est de la préfecture de Vientiane, à une distance moyenne d'environ 20 km sur la RN 13 Nord, entre 18°18' et 18°20' de latitude nord et entre 102°37' et 102°15' de longitude est. La surface totale du district est d'environ 90 800 ha.

La plaine alluviale de Vientiane présente un relief mollement ondulé, avec des pentes variant entre 0 et 6 pour cent, bordé, vers

la partie est et nord-est, par des collines de piémont. La plaine de Vientiane présente deux cours d'eau principaux: le Mekong et un des ses affluents plus importants, le Nam Ngum, qui a donné lieu aux terrasses alluviales de la partie sud de la plaine. En se basant sur le peu d'informations disponibles, notamment la carte FAO-UNESCO, les sols seraient essentiellement des Acrisols gleyiques et des Gleysols eutriques. Sur les terrasses alluviales, on trouve également des Acrisols ferriques et des Cambisols ferriques. Les Acrisols ferriques sont essentiellement des sols de fertilité pauvre et possèdent un faible potentiel agricole, ce qui est dû principalement à la présence de gravier latéritique dans le profil et, parfois, à leur faible profondeur.

La plaine de Vientiane présente un climat tropical très largement influencé par un régime de mousson, qui s'étend de mai à septembre/octobre, et qui apporte une pluviométrie importante (entre 1 500 et 2 000 mm, en augmentation en passant du sud-ouest au nord-est) mais aussi assez irrégulière, dans l'espace comme dans le temps. La température et l'humidité de l'air ne sont pas des contraintes pour la production végétale annuelle. En effet, la température moyenne pendant la saison sèche est d'environ 22 à 24 °C, alors qu'elle se situe autour de 27 °C pendant la saison des pluies. Pour ce qui est de l'humidité relative, elle varie entre 60 et 70 pour cent en saison sèche, pour monter à 75-85 pour cent en saison de pluies.

La surface agricole est constituée par les champs de riz, situés sur les terrasses basses, les bas-fonds inondés, les bassins colluviaux et sous les diptérocarpes des surfaces érodées. Sur les bourrelets de berge, on cultive la canne à sucre, le tabac, le manioc et des légumineuses alimentaires. Concernant la production agricole, le riz inondé est largement dominant. Pour ce qui est de la production animale, l'augmentation la plus sensible, dans les deux zones, concerne la volaille qui a plus que doublé en moins de 10 ans. Pour les bovins, la tendance de fond dans les deux

zones est celle d'une augmentation en termes absolus, en parallèle avec l'ouverture économique du pays, mais avec une certaine stagnation si on rapporte le cheptel à la population totale du district.

Les caractéristiques de ce milieu ont deux conséquences majeures sur l'agriculture pratiquée dans la zone:

- les multiples affluents du Mekong qui irriguent la région jouent le rôle de défluent en saison des pluies: les bas-fonds sont inondés par des eaux chargées de matière organique qui jouent un rôle non négligeable dans la reproduction de la fertilité des parcelles cultivées soumises à de telles inondations;
- le mois de juin est un mois critique d'un point de vue agronomique, dans la mesure où le repiquage du paddy ne peut démarrer qu'à partir du moment où le niveau de la crue ou de l'inondation causée par les pluies est suffisant; en mettant en œuvre des pratiques de diversification des variétés cultivées et en jouant sur la localisation topographique des parcelles cultivées, les paysans cherchent à limiter ces risques majeurs.

Une dynamique de colonisation agricole récente

L'essentiel de la colonisation agricole des deux régions étudiées a démarré dans les années 50. Les chefs de village ont joué un rôle central dans ce processus de colonisation. Lorsque des nouveaux migrants sont arrivés dans la région, ils se sont fait attribuer des étendues importantes de terre (parfois 10 ha et plus) prises sur la réserve villageoise (terres communales non exploitées), qu'ils ont progressivement défrichées et cultivées en paddy; les surplus fournis par cette culture du paddy ont été investis dans des troupeaux de buffles et de bovins.

Jusqu'au début des années 80, là où subsistait suffisamment de terre libre dans la réserve communale, chaque nouveau foyer créé lors du mariage pouvait se voir attribuer par le chef du village, sur la base d'un mécanisme similaire, un droit d'exploitation sur une parcelle qui lui

permettait de nourrir sa famille après défriche. La terre effectivement exploitée par cette famille devenait progressivement possession familiale et elle était transmise par héritage aux générations suivantes. Mais il ne s'agit pas d'un droit de propriété. Toute terre non exploitée pouvait théoriquement être récupérée par le chef de village et réattribuée, temporairement dans un premier temps, à une famille qui en avait fait la demande.

Les terroirs villageois: occupation et utilisation de l'espace

Les chefs de village semblent connaître les limites extérieures des terroirs villageois, mais ils en ignorent l'extension géographique, même approximative. Cela peut s'expliquer, probablement, par le fait qu'en dehors des rizières les autres catégories de terres n'ont pas encore été inventoriées, ou ne l'ont été que très partiellement, dans la plupart des cas. Dans l'espace villageois, on trouve généralement quatre catégories de terres:

- les parcelles aménagées (champs de paddy), possédées individuellement;
- les autres parcelles en possession individuelle (prairies, forêt claire);
- les espaces fourragers villageois indivis (prairies et forêt claire);
- la forêt dense villageoise (indivise).

L'espace occupé par les rizières, dans l'ensemble du village, est partout connu avec précision. Une des explications semble être d'ordre fiscal. Auparavant, les rizières ont été recensées pour lever l'impôt agricole. Aujourd'hui, avec l'instauration d'un impôt de type foncier, assis en grande partie sur la surface cultivée, les superficies des rizières devraient être connues avec une précision croissante.

Les superficies des autres espaces agricoles possédés par la famille – en forêt claire ou en prairie marécageuse – sont le plus souvent ignorées par les chefs de village. Assez rapidement, toutefois, la déclaration foncière à des fins fiscales devrait remédier à ce flou, même dans l'hypothèse d'une carence de l'administration. Pour éviter le risque d'une

«dépossession» sanctionnant l'absence de déclaration, on peut penser que les paysans hésiteront de moins en moins à la faire.

Les espaces collectifs, qu'il s'agisse de la forêt claire communautaire ou, surtout, de la forêt dense villageoise sont encore plus méconnus en termes de surface. A défaut d'inventaires précis, et faute en l'occurrence de palliatif fiscal – les espaces collectifs n'étant pas imposés –, cette situation risque de perdurer.

Quant à la forêt dense proche du village, son potentiel en surface est difficilement évaluable car la superficie exacte n'en est connue que dans deux cas. Sur cinq forêts dites «villageoises», deux sont en fait partagées – en indivision – avec des villages voisins. Il apparaît donc que l'espace collectif villageois est globalement fort réduit, quand il n'est pas inexistant.

La répartition du foncier en possession individuelle. L'examen des tailles des terres possédées par une même famille révèle des variations de grandeur le plus souvent considérables entre les plus petites parcelles et les plus gros patrimoines: 1/130 (écart maximum); 1/8 (écart minimum). Selon toute vraisemblance, ces décalages sont appelés à se creuser davantage sous l'influence conjuguée: (i) d'une accentuation du morcellement des parcelles induite par les transmissions successorales; et (ii) d'une augmentation rapide des ventes de terre aux citadins de la capitale.

Déjà, dans la plupart des villages visités, une nouvelle catégorie commence à apparaître dans les deux zones, celle des familles sans terre. Pour ces familles, les chances d'accès à la propriété foncière dans leurs espaces villageois respectifs semblent quasiment nulles. Sauf acquisitions aux prix du marché – nettement prohibitifs pour la grande majorité des paysans –, la seule manne qui reste envisageable pour ces familles est la traditionnelle allocation de terre par le chef de village.

Les règles d'accès aux espaces collectifs. Aussi limités soient-ils, ces

espaces collectifs ne sont pas tous librement accessibles aux villageois. Ainsi, les forêts denses sont partout légalement protégées: les usages coutumiers (ramassage du bois mort, pâturage, chasse éventuellement) y sont tolérés, mais la coupe d'arbres et la mise en culture y sont interdites. Bien qu'elles recèlent parfois quelques champs «clandestins» en défriche-brûlis, une expansion ouverte de l'agriculture ne peut donc y être actuellement envisagée.

Certaines caractéristiques communes concernant l'accès à l'espace ont été décelées. A la question de savoir si, en saison des pluies, un champ non cultivé est librement accessible aux animaux pour se nourrir, s'il n'est pas clôturé, la réponse a été invariablement et résolument positive. Il y a donc là un espace fourrager potentiel, bien que fort réduit car, d'une part, les champs en possession des villageois sont pour la plupart cultivés; et, d'autre part, les terres acquises par les citadins, bien que le plus souvent laissées incultes, sont en majeure partie clôturées ou en voie de l'être.

Inversement, à la même question mais concernant des champs clôturés, la réponse est toujours négative, quand bien même ils ne porteraient aucune culture. L'argument avancé pour justifier cette affirmation est que le «propriétaire est libre» ou «a le droit» de se clore, d'autant plus qu'il paye un impôt foncier. Mais la question paraît souvent incongrue car, en pratique, très rares sont les villageois qui pensent à clore leurs champs incultes, à la fois parce qu'ils n'en perçoivent pas l'intérêt et, surtout, en raison du coût important de la clôture. Seuls les riches, en particulier les citadins, peuvent se permettre cette dépense. Néanmoins, dans un village, trois parcelles ont été clôturées par des paysans, afin d'y alimenter leur bétail pendant la saison des pluies. Deux enseignements semblent pouvoir être tirés de ces réponses:

- l'accessibilité inconditionnelle, par les animaux, des champs incultes non clos, même en saison pluvieuse. Cela donne à penser que la ressource fourragère est

un bien insusceptible d'appropriation individuelle, même sur les terres non collectives, pour autant qu'elles ne soient pas mises en culture;

- l'acceptabilité incontestée du caractère exclusif du droit de propriété, matérialisé par la clôture. On a le sentiment d'une réception diffuse du concept de propriété absolue, détachée de son fondement coutumier habituel, à savoir le travail du sol (culture).

La mise en valeur des terres agricoles étant une obligation légale, la question a été posée de savoir ce qu'il advient d'une terre laissée inculte par son propriétaire, qu'il soit du village ou nouvel acquéreur. S'agissant des villageois, les réponses ont été de divers ordres:

- si l'absence de mise en valeur est due à des empêchements insurmontables, le paysan est en droit de ne pas cultiver sa terre et n'est alors passible d'aucune sanction;
- si des rizières ne sont pas cultivées pendant plus de trois ans, il faut saisir le district pour décision;
- le défaut de mise en valeur, qu'il soit justifié ou non, oblige de toutes façons le paysan à payer l'impôt, mais ne l'expose à aucune sanction, car il est propriétaire de sa terre et qu'il en a fait la déclaration.

En ce qui concerne les citadins nouveaux acquéreurs, on observe la même diversité de réponses, notamment: (i) laisser une terre inculte «ne pose pas de problème: il suffit de payer l'impôt»; (ii) si l'impôt n'est pas payé pendant plus de trois ans, le propriétaire «risque de perdre sa terre»; ou encore (iii) «elle doit lui être confisquée».

Les modes d'exploitation actuels du milieu

Des systèmes de production centrés sur la culture du riz et l'élevage. Bien que la densité de la population au Laos soit relativement faible, il n'en demeure pas moins vrai qu'il existe, déjà aujourd'hui, une pression démographique importante sur les terres cultivées en riz. En prenant les zones enquêtées, nous trouvons des valeurs supérieures ou égales à cinq

personnes par hectare de riz cultivé; de là les signes de dégradation des terres, d'épuisement des sols et de destruction de la forêt rencontrés dans les districts visités au cours des missions réalisées.

La majorité des familles possède entre deux et 10 ha de terre, essentiellement consacrés à la culture du riz inondé en saison des pluies, deux à 20 têtes de bétail (buffles de travail et bovins pour le trait et la production de viande), ainsi que, en plus des outils manuels traditionnels, une charrue ou araire et une herse. Les buffles sont utilisés pour la préparation du sol de la parcelle de paddy dès le mois de mai, lorsque celle-ci est suffisamment ameublie par les premières pluies.

Le riz est repiqué dès que le niveau d'eau recouvrant la parcelle le permet. Les paysans jouent, à la fois, sur la diversité variétale (cinq à 15 variétés cultivées) et sur les dates de repiquage pour étaler la récolte du paddy sur au moins deux mois (novembre et décembre) et limiter les risques liés aux fluctuations de l'alimentation en eau de la plante. La production est d'abord destinée à l'autoconsommation familiale, seuls les excédents étant vendus. Des cultures maraichères, éventuellement vendues, sont réalisées dans le jardin près de la maison d'habitation.

Le bétail est alimenté essentiellement par les bordures des champs et des routes, en saison des pluies; par la paille et la vaine-pâturage sur les chaumes de riz et dans les quelques espaces forestiers ou pastoraux en indivis qui subsistent encore, pendant la saison sèche. C'est de lui que provient l'essentiel des revenus monétaires des familles. Il constitue également la principale source d'épargne. En saison des pluies, la pêche devient une activité fondamentale; elle se pratique jusque dans les rizières, puisque les petits étangs, les rivières et les rizières sont finalement tous inondés par une même lame d'eau continue.

La reproduction de la fertilité. Mis à part les quelques agriculteurs utilisant de l'engrais chimique, la reproduction de la

fertilité semble être assurée par les mécanismes complémentaires suivants:

- dans les terres les plus basses, les alluvions des rivières jouent sans doute un rôle primordial, mais les superficies concernées sont restreintes;
- d'une manière générale, il semble que le ruissellement des eaux de pluies tombées sur les terres hautes et qui viennent s'accumuler, chargées de colluvions, sur les parcelles aménagées soit à l'origine de l'essentiel de la reproduction de la fertilité;
- l'épandage des déjections des troupeaux parqués près des maisons pendant la nuit constitue une troisième source de transfert depuis les espaces fourragers vers le champ de paddy;
- enfin, en saison sèche, la vaine-pâturage sur l'ensemble du terroir villageois contribue également à recycler une partie de la fertilité de la parcelle.

Une différenciation croissante. La différenciation des systèmes de production trouve son origine dans le processus même de colonisation de la région. Les premiers migrants (entre 1945 et 1965) se sont fait attribuer des étendues importantes de terre, qu'ils ont progressivement défrichées et cultivées en paddy; les surplus fournis par cette culture du paddy ont été investis dans des troupeaux de buffles et de bovins; dans certains cas, la revente d'une partie des troupeaux a même permis l'achat de surfaces supplémentaires à partir de la fin des années 80. Au contraire, les migrants tardifs (fin des années 60) n'ont pas été en mesure de réserver de grandes parcelles; leur accumulation s'en est trouvée fort réduite. Certains doivent toujours consacrer l'essentiel des ressources familiales en force de travail à des activités salariées non agricoles.

Cette dynamique de différenciation paraît se renforcer dans les deux zones analysées. Cela semble lié à l'intégration croissante des paysans au marché:

- pour certains, désireux de profiter de l'explosion du marché foncier, par la vente d'une partie de leurs terres;

- pour d'autres, par des achats d'intrants (fertilisants et semences améliorées), mais ce cas de figure ne constitue pas la règle;
- et surtout, par la monétarisation de l'impôt foncier pour tous: depuis 1993 l'Etat demande en effet aux villages de verser l'impôt en numéraire et refuse les paiements en paddy (forme traditionnelle d'acquittement jusque-là), afin de transférer aux agriculteurs les coûts de transport et de commercialisation de la partie de la production correspondant à l'impôt requis.

Cette différenciation repose en première instance sur la possibilité ou non qu'ont les paysans de vendre une partie de leurs terres, et du prix auquel elles sont vendues, lui-même souvent fonction de l'accessibilité du terrain, de sa proximité de la route goudronnée et, éventuellement, des perspectives de son urbanisation. Une fois transformée en monnaie, cette ressource foncière est investie par le paysan en capital de production, selon des stratégies différentes: (i) achat de matériel agricole (tracteur, motoculteur, batteuse, etc.) ou de matériel de transformation (décortiqueuse) pour la prestation de service dans le village; (ii) diversification agricole et investissement dans des cultures destinées au marché, plantations d'ananas, par exemple, sur la base du travail salarié; (iii) diversification vers le commerce du bétail, enfin, pour un petit nombre d'entre eux.

LE DÉVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ FONCIER: QUEL IMPACT SUR LES SYSTÈMES DE PRODUCTION?

Face à l'éclosion d'un marché foncier monétarisé et souvent de type spéculatif, susceptible de provoquer, à terme, une réduction des champs et des espaces fourragers au préjudice de l'agriculture paysanne, la mission a inclus, parmi ses réflexions, les modes d'accès et de tenure foncière, ainsi que les possibles répercussions sur l'économie paysanne d'une politique de titularisation foncière.

L'hypothèse avancée est la suivante: en milieu rural au Laos, on ne possède pas la

terre en tant qu'individu, mais la revendication individuelle sur une terre dépend de l'insertion dans des réseaux plus vastes, variables dans le temps. Une erreur serait de considérer ceux-ci comme statiques. Et cette dynamique s'applique aux personnes comme à l'espace physique: tour à tour, les friches peuvent être définies comme vacantes ou appropriées. Ce que signifie la notion de terre comme bien marchand (*commodity*) ne trouve pas toujours son équivalent sur le terrain: les agents appartiennent simultanément à de multiples groupements, volontaires ou non, qui définissent des droits différents.

La superposition et l'interconnexion de plusieurs droits est un trait récurrent. Les droits coutumiers et les titres enregistrés entreraient ainsi en compétition; la résolution des conflits s'effectuant en fonction des capacités d'accès à tel ou tel groupe dont chacun dispose, il en découlerait une marginalisation grandissante de l'économie agricole familiale (la partie la plus faible) dans les zones analysées.

Le développement des transactions foncières

A l'heure actuelle, les transactions foncières qui se réalisent dans la zone enquêtée sont principalement représentées par les ventes de parcelles villageoises à des acquéreurs citadins. Mis à part ce type de cessions, en nette progression, il n'y a pas d'autres formes notables de transactions foncières, si ce n'est quelques locations de parcelles agricoles.

Les ventes immobilières. Afin d'estimer l'évolution quantitative récente des ventes immobilières dans les espaces villageois, il a été demandé aux chefs de village d'indiquer les superficies des parcelles vendues au cours, respectivement, des cinq et des deux dernières années. Dans cinq villages sur huit, les superficies des terres cédées pendant les cinq dernières années sont inconnues. En revanche, dans tous les villages visités, elles sont chiffrées avec précision pour ce qui concerne les deux dernières années.

Pour ce qui est du type de terres vendues, il s'agit aussi bien de rizières que de forêts claires, avec une certaine prédominance spatiale de ces dernières. En général, les parcelles cédées ont une caractéristique commune: celle d'être situées en bordure ou à proximité des routes. Cela s'explique par la nature essentiellement spéculative de ces transactions: en effet, acheter des parcelles enclavées constituerait un lourd handicap pour de futures mises en valeur foncières, en particulier dans l'immobilier périurbain. Ces motivations largement spéculatives semblent attestées par l'affectation des terres achetées. C'est manifestement le cas des parcelles, fort nombreuses, qui sont simplement mises en réserve, sans aucune réaffectation productive.

S'agissant des acquéreurs des terres cédées, ce sont presque tous des citadins, qui proviennent toujours de la proche capitale Vientiane. Un seul village fait exception à cette tendance générale. L'explication est, clairement, d'ordre économique: alors que certains citadins ont acquis un pouvoir d'achat – ou une capacité d'endettement – qui leur permet d'accéder au marché de l'immobilier, les paysans n'en ont guère les moyens, car en général ils sont démunis, même s'ils ont parfois un réel besoin de terres agricoles pour assurer leur propre subsistance.

Eu égard aux modalités formelles des opérations de vente, elles sont très semblables d'un village à l'autre. En pratique, la vente est toujours précédée par une autorisation du chef de village. Le plus souvent, l'autorisation est accordée sans difficulté, après vérification par le chef de village de la réalité et de la régularité du droit de propriété de la parcelle destinée à la vente. Il arrive cependant qu'elle soit refusée, soit pour des raisons d'opportunité (par exemple, le candidat vendeur n'aurait plus assez de terres pour subvenir à ses besoins), soit plus généralement pour des raisons de légalité. L'autorisation semble ainsi remplir une fonction utile de filtre des transactions douteuses.

L'acte formel attestant la cession est

constitué par un certificat de transfert, établi par des fonctionnaires du district du lieu de la vente. L'opération commence par une déclaration de possession de la parcelle par le vendeur, suivie par l'enquête et l'autorisation du chef de village. Les fonctionnaires du district procèdent ensuite au mesurage de la parcelle et portent ses limites extérieures sur un croquis, qui est annexé au certificat de transfert. Ce dernier est enfin délivré aux intéressés, après acquittement des frais afférents au coût administratif de l'opération. Il peut s'agir d'un montant forfaitaire ou d'une somme proportionnelle à la superficie de la parcelle. Dans les deux cas, ces frais (généralement payés par l'acheteur) sont fixés au niveau des villages et sont plus ou moins élevés d'une localité à l'autre.

Locations de terres. Dans deux villages sur huit, aucune terre n'a été mise en location. Dans les six autres villages, les parcelles louées représentent des superficies fort réduites et ne concernent que quelques rares familles. Les locations en cours peuvent être classées en deux catégories: celles conclues entre des villageois et des paysans extérieurs au village, d'une part, et celles conclues entre des habitants du même village, d'autre part, les secondes étant relativement plus fréquentes que les premières.

Dans deux de ces six villages, toutes les parcelles louées l'ont été au profit d'exploitants non-villageois. Pourtant, dans les deux cas, les familles sans terre sont nombreuses, mais cela n'a pas empêché que des paysans extérieurs au village viennent y occuper, en le louant, le peu d'espace agricole disponible. Dans les quatre autres villages, en revanche, toutes les parcelles prêtées ont été données en location à des paysans qui y résident. Dans deux de ces villages, les terres louées appartiennent à des personnes qui, n'habitant plus le village, ne peuvent pas les exploiter elles-mêmes. Au total, les superficies louées ne dépassent guère une trentaine d'hectares, ce qui représente un espace de culture assez marginal.

Les terres louées sont, pour la plupart, des rizières déjà aménagées, que leurs propriétaires n'ont pas intérêt à laisser longtemps en friche. Le prix du loyer, variable selon les villages, est en principe convenu d'un commun accord entre bailleur et locataire. Le loyer est presque toujours déterminé et payé en nature (riz). En général, il est exprimé en pourcentage de la production (de 10 à 20 pour cent). Il s'agit donc d'une certaine forme de métayage, plutôt qu'une simple location.

Développement du marché foncier, privatisation de l'espace fourrager et crise des systèmes de production

Le développement du marché foncier se traduit concrètement par deux phénomènes pouvant contribuer à affaiblir la paysannerie de la plaine de Vientiane.

Spéculation et accroissement de la différenciation sociale. La différenciation sociale tend à s'accroître dans les zones visitées. Les paysans qui disposent déjà de surfaces foncières importantes (5 à 10 ha) et qui, en outre, ont la possibilité de vendre à un prix très élevé, sont en mesure d'accroître rapidement leur capital de production, tout en conservant une surface agricole suffisante. Ils pourraient vite devenir de véritables entrepreneurs agricoles utilisant de la main-d'œuvre salariée.

A l'opposé, les familles disposant des surfaces les plus réduites (1 à 2 ha), ne pouvant pas vendre une partie de leur exploitation, arrivent probablement à peine à satisfaire leurs besoins minimaux sur l'exploitation. Dans le contexte lao actuel d'intégration croissante au marché et de libéralisation progressive de l'économie, il est probable qu'il leur sera difficile de résister longtemps à la prolétarianisation. Entre 1992 et 1993, le prix du paddy payé au producteur est passé de 110 kip (fin 94 1 dollar valait 720 kips) à moins de 70 kip, en raison de la concurrence du riz thaï importé à Vientiane. Le risque existe donc de voir grandir les flux de main-d'œuvre vers Vientiane en quête de travail salarié.

Or les perspectives de développement à moyen terme de l'industrie à Vientiane ne sont, semble-t-il, pas suffisantes pour que cet afflux de main-d'œuvre supplémentaire à la recherche d'un emploi ne soit pas préoccupant. Les secteurs aujourd'hui en expansion à Vientiane sont essentiellement les services (commerce, hôtellerie), faibles consommateurs de main-d'œuvre, dont le fulgurant développement ces dernières années est un effet direct de l'ouverture du pays. Une fois que ce processus sera achevé et que le retard en matière d'hôtellerie et de commerce sera rattrapé, on peut craindre un ralentissement rapide de la demande en main-d'œuvre non qualifiée.

Réduction des espaces fourragers, crise de l'élevage, crise de la fertilité des parcelles.

La mise en place de clôtures entraîne une réduction progressive de l'espace fourrager villageois. Aussi bien pendant la saison sèche que pendant la saison des pluies, les parcelles vendues et clôturées ne sont plus accessibles au bétail villageois. Les producteurs qui disposent d'un espace fourrager propre leur paraissant suffisant pour alimenter leur troupeau sont de ce fait incités eux aussi à clore leurs parcelles. Cette réduction de l'espace fourrager villageois induit une hausse du chargement des parcelles non closes. Le «prélèvement» réalisé par les animaux des voisins sur les parcelles fourragères des producteurs possédant un nombre réduit d'animaux s'en trouve accru. Lorsqu'il devient excessif et que, dans un certain nombre de villages, des problèmes de déficit fourrager surviennent, les producteurs commencent à clôturer leurs parcelles en saison des pluies, pour en réserver l'usage à leurs propres animaux.

Globalement, l'alimentation du bétail est aujourd'hui effectivement plus difficile qu'il y a quelques années, d'autant plus que le taux d'accroissement en termes absolus du troupeau entre 1982 et 1993 a été de 40 pour cent. Ces difficultés ont sans doute des répercussions sur la mortalité dans les troupeaux, qui peut parfois dépasser les 50 pour cent. Or les herbivores jouent un rôle

essentiel dans les systèmes de production de la région:

- ils représentent la principale force de traction pour les labours et le transport;
- ils ont un rôle essentiel dans les transferts de fertilité vers les champs de paddy;
- ils constituent, enfin, la principale source de revenu monétaire et d'épargne paysanne.

La généralisation des clôtures, parce qu'elle entraînera une raréfaction des ressources fourragères, risque donc de plonger les systèmes de production villageois dans une crise profonde. Cette probable crise de l'élevage risque d'accentuer davantage la différenciation paysanne et les tendances à la migration vers la ville en quête d'un emploi salarié permanent.

Cependant, si l'enclosement des parcelles permet une intensification et le développement de véritables cultures fourragères (historiquement freiné par les règles d'utilisation collective du sol), il peut néanmoins être bénéfique. Certaines pratiques en ce sens ont été décelées dans la région étudiée: maintien d'espèces arborées spécifiques, semis et entretien de prairies.

C'est pour affiner ces conclusions et formuler des recommandations les plus adaptées possibles en matière de soutien à la petite paysannerie qu'une typologie des systèmes de production des deux zones étudiées a été réalisée à partir d'une série d'entretiens approfondis avec des familles paysannes.

TYOLOGIE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLE: FONCTIONNEMENT ET ÉVOLUTION

Les entretiens approfondis réalisés au cours du travail de terrain ont été analysés, conformément à la problématique générale de l'étude, dans l'objectif d'identifier, d'une part, la situation de l'exploitation relativement à la question de l'enclosement des espaces fourragers – le producteur a-t-il intérêt à une appropriation individuelle de l'ensemble de l'espace fourrager ou, au contraire, risque-t-il de s'en trouver pénalisé?; et d'autre part, le niveau

d'accumulation et la reproductibilité du système.

On a ainsi élaboré une typologie en trois grands types de systèmes de production, chaque type se subdivisant à son tour en différents sous-types. Ces trois types peuvent être repérés sur la base d'un critère économique synthétique: la marge nette agricole par actif. Dans la figure 1, on a situé les 32 exploitations en fonction de la superficie disponible et de la marge nette par actif. On a situé les limites entre types à 120 et 240 dollars annuels de marge nette par actif:

- en dessous de 120 dollars par actif (type 1), les systèmes ne sont pas reproductibles; des revenus complémentaires (salarial) sont nécessaires à la survie des exploitants;
- entre 120 et 240 dollars (type 2), les systèmes sont considérés, d'un point de vue statique, économiquement en équilibre;
- au-delà de 240 dollars (type 3), les systèmes permettent une accumulation.

Les différents types de système

Le type I: les petits paysans. Les producteurs de type I sont soit des migrants récents, arrivés il y a moins de 20 ou 30 ans dans la plaine de Vientiane en

provenance de Savanakhèt, de Champassak ou de Thaïlande; soit des jeunes qui viennent de s'installer sur une partie des terres familiales obtenues par mariage ou héritage. Ils disposent de peu de terre agricole: 0,64 ha/actif (0,63 à Xaythani et 0,65 à Naxaythong). Certains vivent uniquement du salariat agricole journalier et ne disposent que de quelques mètres carrés de jardin autour de leur maison d'habitation. Les superficies en paddy sont réduites – en moyenne 0,41 ha/actif – et la terre est de mauvaise qualité; les rendements moyens du riz sont de 1,13 tonne à l'hectare (1,01 à Xaythani et 1,2 à Naxaythong). Ils n'ont en général pas d'espace fourrager propre: les animaux sont essentiellement nourris sur les chaumes de paddy et en vaine-pâturage. On peut distinguer trois sous-types à l'intérieur de ce type I:

Le sous-type Ia: les prolétaires ou semi-prolétaires (enquêtes 2, 6, 10, 12, 15, 16). Ils vivent essentiellement du travail salarié, en zone urbaine (district de Naxaythong) ou dans d'autres exploitations agricoles (district de Xaythani), ainsi que de la location annuelle de champs de paddy (de 0,5 à 2 ha selon la disponibilité du moment dans le village), afin d'assurer une partie de leurs besoins alimentaires. Lorsqu'ils ont

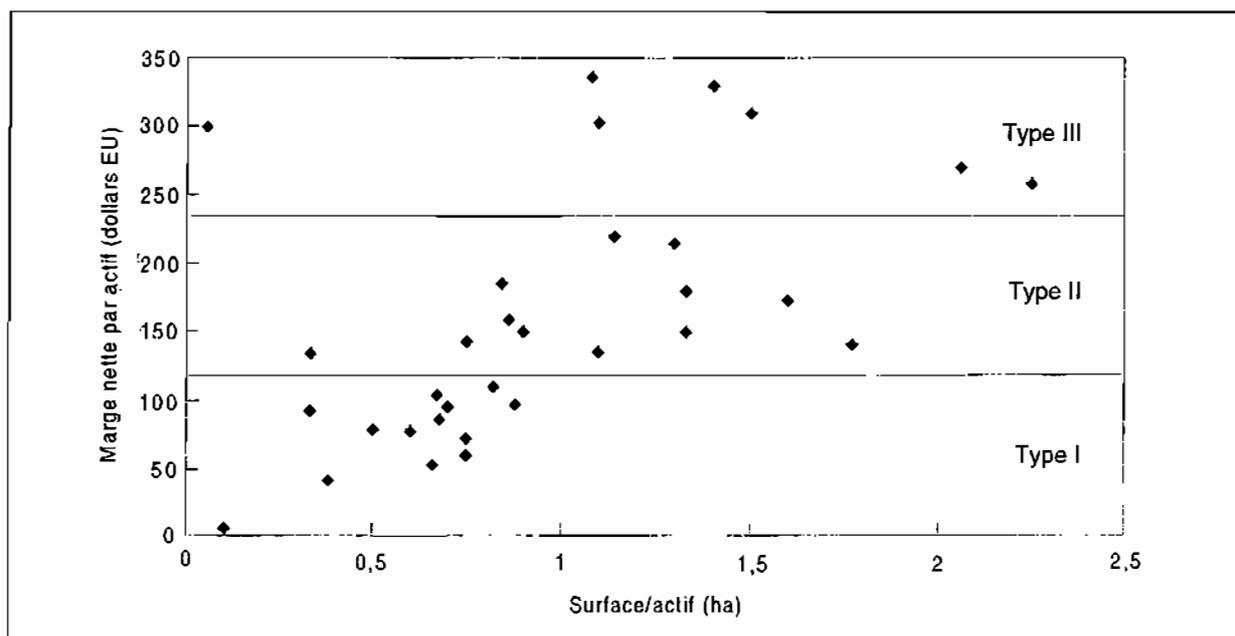


FIGURE 1
Typologie des producteurs (répartition par types)

des animaux, ces producteurs sont très pénalisés par la raréfaction de l'espace fourrager indivis. Les paysans de ce sous-type se rencontrent beaucoup plus fréquemment dans le district de Naxaythong que dans celui de Xaythani.

Dans l'exploitation type, on essaie d'utiliser au maximum la main-d'œuvre familiale disponible; on bat le paddy manuellement. Malgré une certaine intensification du système de production, l'absence de possession de terre fragilise ce type d'exploitation. La marge nette par actif est très faible (il faut payer un loyer sur la terre) et la part de revenu provenant d'un travail hors-exploitation – donc sans sécurité – est d'autant plus grande que la surface louée une année donnée est réduite. Certains paysans du sous-type Ia ne trouvant pas de terre à louer se consacrent exclusivement au salariat dans le village (travail journalier) ou à Vientiane (emploi permanent d'un des membres de la famille).

Le sous-type Ib: les petits paysans (enquêtes 11, 13, 19, 23, 32). Ils sont mieux dotés en moyens de production que les précédents. Ils disposent notamment d'un peu de bétail (un à trois buffles), mais pas des surfaces en paddy suffisantes pour être en mesure de vivre essentiellement de l'agriculture, laquelle ne représente qu'entre 40 et 70 pour cent de leur revenu total. La surface disponible dans ces exploitations varie de 0,6 à 0,85 ha/actif. Disposant de très peu de ressources fourragères propres, leurs animaux sont essentiellement nourris sur la base de la vaine-pâturage. Ils n'ont sans doute pas intérêt à voir se généraliser les clôtures dans la région, car en contraignant à une réduction du nombre d'animaux qu'il serait possible de maintenir sur la parcelle, cela accroîtrait la tendance à la prolétarianisation du groupe.

Ces agriculteurs cherchent à diversifier leurs activités productives, afin d'assurer le meilleur emploi possible de la main-d'œuvre disponible; mais le manque de moyen, et notamment l'exiguïté des surfaces, ne leur permet pas de vivre uniquement de l'agriculture.

Le sous-type Ic: les petits agriculteurs-entrepreneurs (enquêtes 29, 30). Les paysans de ce sous-type ont très peu de terre disponible (0,4 et 0,7 ha/actif) et une surface en paddy très limitée (0,2-0,3 ha/actif). Pour faire face aux faibles possibilités de développement de l'agriculture sur de telles parcelles, ils ont choisi d'investir dans du matériel agricole et d'essayer de se recycler en tant que petits entrepreneurs (notamment à Xaythani). Ce sont des agriculteurs immigrants, qui ont en général démarré avec un capital de départ, et possèdent aujourd'hui encore quelques animaux. Bien souvent, c'est la vente à bon prix d'une partie du foncier qui fournit les ressources nécessaires à l'investissement.

Le type II: les paysans moyens. Les producteurs du type II sont généralement des anciens migrants (provenant d'autres régions ou de Thaïlande). Leurs systèmes de production montrent une bonne complémentarité entre riz et élevage. Ils disposent en moyenne de 0,7 ha/actif de paddy (0,85 à Naxaythong et 0,63 à Xaythani), avec des rendements moyens de 1,48 tonne à l'hectare (1,37 à Xaythani et 1,68 à Naxaythong). La surface totale est en moyenne de 1,11 ha/actif (1,23 à Xaythani et 0,95 à Naxaythong), ce qui témoigne de la présence d'une certaine réserve forestière. Il est possible de distinguer cinq sous-types de systèmes à l'intérieur du type II.

Le sous-type IIa: les riziculteurs intensifs avec revenu complémentaire (enquêtes 18, 20). Ces producteurs sont situés dans le district de Naxaythong. Ils consacrent l'essentiel des faibles surfaces disponibles (1,5 ha et 4,5 ha) à la culture du riz. Pour profiter de la disponibilité en eau pendant la saison sèche et/ou de la qualité de la terre, ils réalisent une double culture de riz, soit sur leur propre exploitation, soit sur une parcelle louée à cet effet. Ils réalisent occasionnellement des journées de travail salarié à l'extérieur de l'exploitation.

Leur système de production est très intensif. En fait, il s'agit d'un type de transition entre le I et le II, entre petits et

moyens paysans. Ce sont des petits paysans qui, ayant l'opportunité de réaliser une intensification importante (double culture de riz), ont réussi à dépasser le seuil de référence de 120 dollars EU de marge nette par actif et par an. L'accès au crédit semble également déterminant pour que la double culture puisse être réalisée. Il permet de financer à la fois la préparation du sol et les engrais chimiques utilisés. N'ayant pas de ressources fourragères propres, les producteurs de ce sous-type profitent des espaces collectifs pour le maintien des animaux de travail dont ils disposent ou de ceux qu'ils ont pris en métayage. Ils seraient ainsi fortement pénalisés par une généralisation des clôtures dans la région, puisqu'ils perdraient la possibilité de bénéficier de transferts de fertilité vers leur parcelle par la vaine-pâture.

Le cas typique est effectivement un cas limite entre les producteurs des types I et II qui ne disposent pas des surfaces suffisantes pour accumuler à partir d'une production de riz accrue. L'autre producteur de type IIa rencontré à Naxaythong pratique exactement le même système de production (riz en double culture, animaux en métayage, crédit bancaire), mais sur la base de 0,8 ha par actif contre 0,33 ha par actif. Grâce à un meilleur emploi de la force de travail, la marge nette dégagée passe ainsi de 143 à 186 dollars EU par actif.

Le sous-type IIb: les éleveurs-riziculteurs avec revenu complémentaire (enquêtes 9, 25). Les producteurs de ce sous-type ont l'opportunité de se consacrer à une activité non agricole spécialisée bien rémunérée – par exemple charpentier – , notamment pendant la saison sèche, qui représente près de la moitié du revenu global du ménage. Malgré la taille réduite de la parcelle exploitée et l'exiguïté des espaces fourragers en possession individuelle, ces producteurs ont eu pour stratégie d'accumuler en bétail et de développer l'élevage bovin, moins exigeant en travail que la riziculture. Le troupeau vivant essentiellement des ressources fourragères

collectives, il est clair que ce type de producteur sera menacé par une généralisation des clôtures dans la région et devra, le cas échéant, réorienter son système de production.

Dans le cas typique, la priorité est apparemment donnée aux revenus extérieurs. L'exploitation souffre d'un déficit de main-d'œuvre pour l'agriculture: on ne fertilise pas trop le riz pour éviter à avoir à le désherber; on utilise deux attelages de buffles pour préparer plus rapidement les parcelles aménagées. Ce déficit est en voie de se résorber avec l'arrivée à l'âge adulte des enfants. Par rapport au problème de l'alimentation du bétail, il est probable que l'exploitation devienne de plus en plus rizicole (achat de parcelles supplémentaires de paddy en 1994) et supporte de moins en moins d'élevage. Le chargement des terres en possession diminuera *de facto* puisque l'achat de terres entraînera la vente d'une partie du cheptel.

Le sous-type IIc: les agriculteurs-éleveurs en voie de décapitalisation (enquêtes 4, 7). Ce sont tous des allochtones (Savanhakhè, Thaïlande), arrivés récemment dans la région. De ce fait, ils disposent de peu de terre, des champs de paddy de qualité moyenne et, surtout, ils ont très peu de ressources fourragères (en dehors des chaumes de paddy) pour nourrir les animaux souvent acquis au départ grâce à des économies provenant d'activités antérieures. Parce que ces systèmes sont fortement fragilisés, il s'agit du sous-type sans doute le plus directement menacé par une généralisation des clôtures. Leur avenir à moyen terme paraît incertain: il est possible qu'ils deviennent des producteurs de type I et aient à recourir de plus en plus au travail salarié, comme le fait déjà le producteur présenté ci-dessous.

Le sous-type II d: les agriculteurs-éleveurs en accumulation (enquêtes 5, 8, 22, 24, 28). Les producteurs du sous-type II d sont généralement arrivés dans la région il y a plusieurs décennies. C'est pourquoi ils disposent de surfaces importantes (1,47 ha par actif en moyenne), une proportion importante de ces terres étant encore

couverte de forêts ou de prairies (de 40 à 70 pour cent). Ils disposent ainsi de réserves fourragères suffisantes pour alimenter leur troupeau en voie de constitution. Compte tenu de cette disponibilité fourragère, ce sous-type de producteurs ne serait pas pénalisé par une généralisation des clôtures; dans certains cas, il pourrait même y trouver intérêt. A moyen terme, ils ont pour stratégie de défricher davantage et de développer leur élevage. Certains d'entre eux parlent même de cultures fourragères pour l'alimentation des animaux (entretien de parcelles de parcours en forêt claire). Le riz n'apparaît pas comme une culture prioritaire.

La conduite de l'exploitation est beaucoup plus extensive que dans le cas des producteurs de type IIc; rapportée à l'hectare, la marge brute y est nettement plus faible. En souhaitant développer les cultures fruitières, on cherche à maintenir un espace fourrager propre suffisant pour alimenter ses animaux: il aura à terme intérêt à clore ses parcelles.

Le sous-type IIe: les entrepreneurs agricoles (enquêtes 21, 22, 26). Comme les producteurs du sous-type Ic – mais avec davantage de moyens – les «entrepreneurs agricoles» ont choisi de diversifier leurs activités en investissant dans du matériel agricole leur permettant de travailler en tant que prestataires de service dans la région. Ils ont acheté, selon les cas, un motoculteur, un tracteur (d'occasion), une batteuse, une décortiqueuse ou même un camion pour le transport. L'exploitation agricole ne représente que 30 à 65 pour cent du revenu du ménage. Le crédit est largement utilisé pour financer ces investissements, qui se développent à partir de 1990.

L'un des trois producteurs du sous-type IIe analysés représente le «cas extrême» d'entrepreneur agricole, puisqu'il ne cultive plus sa propre parcelle: il loue chaque année les 8 ha de paddy qu'il possède et travaille, avec un salarié à temps complet, dans le décortilage à façon et dans le transport des produits. Il accumule en bétail nourri sur l'indivis villageois les

éventuels excédents obtenus; les buffles sont également loués avec les parcelles en paddy à ceux qui les cultivent. Mais, en 1993, le revenu net final n'était que de 300 dollars EU, en raison d'un poids très important des amortissements. Il s'agit d'une activité moins créatrice de richesse que l'agriculture pratiquée par les paysans de type II, qui génère du travail pour 4 à 6 actifs et des revenus annuels de près de 1 000 dollars EU (voir la description du type II d).

Le type III: les paysans aisés. Les producteurs du type III sont soit arrivés les premiers dans la région, soit ont hérité de surfaces importantes de leurs parents, eux-mêmes arrivés tôt dans la région. De ce fait, les premiers ont été en mesure de réserver des étendues importantes de terre et la deuxième génération en bénéficie encore aujourd'hui. Ils disposent de 1,2 à 2,5 ha de terre par actif et ont accumulé des moyens importants (motoculteur, bétail). On peut distinguer deux sous-types de systèmes de production.

Le sous-type IIIa: les agriculteurs en voie de spécialisation (enquêtes 1, 3, 27). Ils ont mis en culture de riz l'ensemble des surfaces exploitées. Ils disposent de 1,1 à 1,5 ha de paddy par actif, qu'ils cultivent en utilisant de la main-d'oeuvre salariée relativement abondante pour le repiquage et la récolte. Ils ont fait le choix d'une certaine spécialisation en agriculture, qui se manifeste par la vente d'une grande partie du troupeau et l'achat d'un motoculteur dans l'un des cas enquêtés.

Compte tenu de leur stratégie de spécialisation agricole (monoculture de riz, achat de matériel), ces producteurs ne seront guère pénalisés par une éventuelle généralisation des clôtures dans la région, et ils disposent de toutes façons de moyens suffisants pour réagir en conséquence. A moyen terme, ils pourraient même y avoir intérêt puisque l'éventuelle réduction du nombre de buffles dans la zone pourrait accroître le besoin de recours aux motoculteurs pour la préparation des parcelles de paddy. Le marché de la

prestation de services pourrait ainsi se renforcer à moyen terme.

Le sous-type IIIb: les polyculteurs-éleveurs (enquêtes 14, 17, 31). Ces producteurs disposent d'une importante surface agricole par actif (de 1,5 à 2 ha), dont la moitié est consacrée à la riziculture, le reste étant réservé à l'alimentation du troupeau. Les activités productives sont diversifiées, avec notamment l'exploitation de plusieurs étangs creusés dans les terres disponibles. La pêche – avec vente du poisson – fournit aujourd'hui plus de 20 pour cent des revenus annuels du foyer. Les surplus sont accumulés dans le bétail, qui semble être appelé à se développer dans l'exploitation.

Comme dans le cas des producteurs de type IId, ces polyculteurs-éleveurs du type IIIb ne seront pas pénalisés par une généralisation des clôtures car ils disposent de ressources fourragères propres importantes. Ils pourraient même avoir intérêt à une privatisation complète du foncier afin de pouvoir gérer au mieux la conduite de leur troupeau personnel.

Reproductibilité et évolution des types de système

La typologie ci-dessus donne une représentation de la situation de la paysannerie dans la région analysée en 10 types de système de production. Compte tenu de la méthode utilisée, celle d'un échantillon raisonné, les études de cas approfondies réalisées ne sont statistiquement pas représentatives de l'univers étudié: les proportions dans l'échantillon des producteurs de type I, II et III ne correspondent pas à celles observables dans la réalité. Une estimation des poids respectifs des différents types et sous-types est néanmoins possible, mais elle demande un travail complémentaire, qui consiste à croiser données statistiques et critères structurels caractéristiques issus de la typologie. Les statistiques agricoles actuelles sont cependant insuffisantes pour procéder à une telle estimation.

En outre, par rapport à la problématique de départ de l'étude, à savoir la recherche d'une consolidation de l'économie paysanne dans la région, tous les sous-types ne

doivent pas faire l'objet du même degré d'attention:

- Les producteurs de type III sont en phase d'accumulation, qu'ils soient en voie de se spécialiser en agriculture ou qu'ils soient plutôt éleveurs. Ils disposent de moyens de production importants (surfaces, animaux, matériels). Ils n'ont guère à craindre du développement du marché foncier et ont peut-être même intérêt à voir se développer les enclosures des parcelles fourragères.
- La situation des producteurs de type II est à nuancer selon le sous-type. Les producteurs IIa (riziculteurs intensifs), IIb (éleveurs-riziculteurs avec revenus complémentaires), IId (agriculteurs-éleveurs en voie d'accumulation) et IIe (entrepreneurs agricoles) n'ont *a priori* pas trop à craindre à moyen terme du développement du marché foncier. Ils ont des revenus agricoles suffisants pour assurer la reproduction de leur système de production, ou alors ils bénéficient d'une activité complémentaire rémunératrice qui leur permet d'accumuler. Ils restent cependant très concernés par une éventuelle généralisation des parcelles encloses, sauf peut-être le type IId, qui pourrait les pénaliser. Par contre, les producteurs de type IIc – producteurs en voie de décapitalisation – sont en situation limite; bien que disposant encore de revenus supérieurs au seuil de reproduction, ils ont des moyens plus limités que les producteurs en voie d'accumulation (IIc).
- Tous les producteurs de type I sont en dessous du seuil de reproduction simple. Ceux du type Ia sont pratiquement des prolétaires agricoles. Les producteurs du type Ib sont des petits paysans dont la surface disponible par actif est insuffisante pour garantir la reproduction du système. L'accentuation de la pression foncière ainsi que le développement des clôtures vont contribuer à accentuer la crise actuelle de ces systèmes.

Compte tenu des éléments précédents, trois sous-types paraissent devoir retenir en priorité l'attention du gouvernement: les sous-types Ia, Ib et IIc, qui sont aujourd'hui les plus fragiles, alors qu'ils constituent le coeur même de la paysannerie de la plaine de Vientiane. Il convient ainsi de s'interroger en premier lieu sur les conditions qui permettraient de garantir la reproductibilité de ces systèmes, en supposant qu'elle est atteinte à partir d'un revenu net de 120 dollars EU par actif (seuil de reproduction simple).

Réflexion sur les systèmes les plus directement menacés. Pour cela, on a réalisé des modélisations simples de ces trois systèmes, sur la base des données correspondant aux archétypes décrits dans la typologie. Les figures 2 à 6 doivent être lues de la manière suivante:

- l'axe des abscisses représente la surface disponible par actif (surface en paddy/ actif, plus surfaces d'autres cultures toujours rapportées à un actif);
 - sur la partie négative de l'axe des ordonnées, la quantité K représente la consommation annuelle de capital fixe (le total des amortissements) par actif ;
 - toujours sur le même axe, nous avons ensuite indiqué les consommations intermédiaires (par actif) utilisées pour la réalisation de ces activités (semences, engrais, etc.);
 - à partir de là, sur la partie positive de l'axe des ordonnées, nous avons reporté les marges brutes (et non pas les produits bruts) des différentes activités agricoles et d'élevage (l'ordre n'ayant pas d'importance) exprimées en dollars par actif;
 - finalement, le trait unissant l'origine et la dernière marge brute représente par construction la marge nette moyenne obtenue dans ce type de système de production;
 - la ligne correspondant au seuil de reproduction simple (SRS), utilisé pour la différenciation entre les types I et II, est indiquée par un trait pointillé.
- A partir de la situation actuelle décrite

sur les figures, deux projections de ces systèmes de production ont été effectuées:

- La première consiste à s'interroger sur la surface supplémentaire requise pour que ce même système atteigne l'équilibre, c'est-à-dire que la marge nette par actif dépasse le seuil de reproduction simple. Pour cela, on prolonge la droite représentant cette marge nette jusqu'à l'intersection avec la droite représentant le SRS. La valeur correspondante de l'abscisse de ce point d'intersection indique la surface minimale par actif permettant d'atteindre le niveau de la reproduction simple. Par différence avec les grandeurs correspondant au système actuel, nous obtenons ainsi l'augmentation de surface nécessaire (par actif), ainsi que l'augmentation des coûts proportionnels induite par le surplus de surface. Ce raisonnement suppose que l'augmentation de surface n'introduit pas de nouveaux goulots d'étranglement dans le système, qui reste identique, mais qui est mis en oeuvre sur une superficie plus importante. Cela suppose donc, notamment, que les ressources en force de travail de l'exploitation permettent de mettre en oeuvre le même système sur une plus grande échelle de surface.
 - La seconde consiste à observer les effets sur la reproductibilité de ces systèmes d'une amélioration technique portant à la fois sur le riz et l'élevage, conformément aux priorités annoncées par le gouvernement. On suppose que les rendements en paddy progressent – toutes choses égales par ailleurs – de 10 pour cent et que la mortalité moyenne des bovins et buffles passe de 40 à 20 pour cent (amélioration de l'état sanitaire du troupeau). On augmente pour cela des quantités correspondantes les marges brutes du paddy et de l'élevage, en effectuant une rotation dans le sens trigonométrique des droites de marge brute par rapport à leur origine.
- Ces premières projections permettent d'asseoir sur des bases concrètes le problème de la consolidation et de la

reproductibilité des systèmes de production paysans dans les deux zones de travail.

Résultats des projections. *Sous-type Ia: Prolétaire ou semi-prolétaire* (figures 2 et 3). L'archétype présenté ici utilise actuellement une surface totale de 0,5 ha par actif. Cette surface coïncide avec la surface en riz, sa priorité étant d'assurer, autant que possible, ses besoins alimentaires. Ces producteurs constituent les premiers utilisateurs des ressources fourragères communes en vue du maintien des animaux de trait. Les chaumes de paddy contribuent aussi à l'alimentation du peu d'animaux qu'ils possèdent. Pour cette raison, l'activité «bovins, volaille» est, dans la figure, partiellement superposée à la surface en paddy. Le résultat total par actif n'étant pas en mesure de garantir leur survie économique, ils sont de plus en plus obligés d'aller chercher du travail à l'extérieur, en zone urbaine (district de

Naxaythong) ou dans d'autres exploitations agricoles (district de Xaythani). La projection de leur système actuel nous donne les résultats suivants:

- en termes de surface supplémentaire, avec un supplément d'environ un quart d'hectare par actif et un besoin de financement supplémentaire d'une douzaine de dollars par actif (pour faire face au surplus de charges opérationnelles), ce système repasse au-dessus du seuil de reproduction simple;
- en termes d'améliorations techniques, les objectifs fixés permettraient de porter la marge nette à 104 dollars EU par actif, soit toujours en-deçà du seuil de reproduction simple, malgré une nette progression. Cela montre que, s'agissant du type Ia, les mesures techniques proposées sont insuffisantes pour en garantir la consolidation.

Les paysans du sous-type Ia sont par ailleurs les plus fragiles, parce qu'ils n'ont

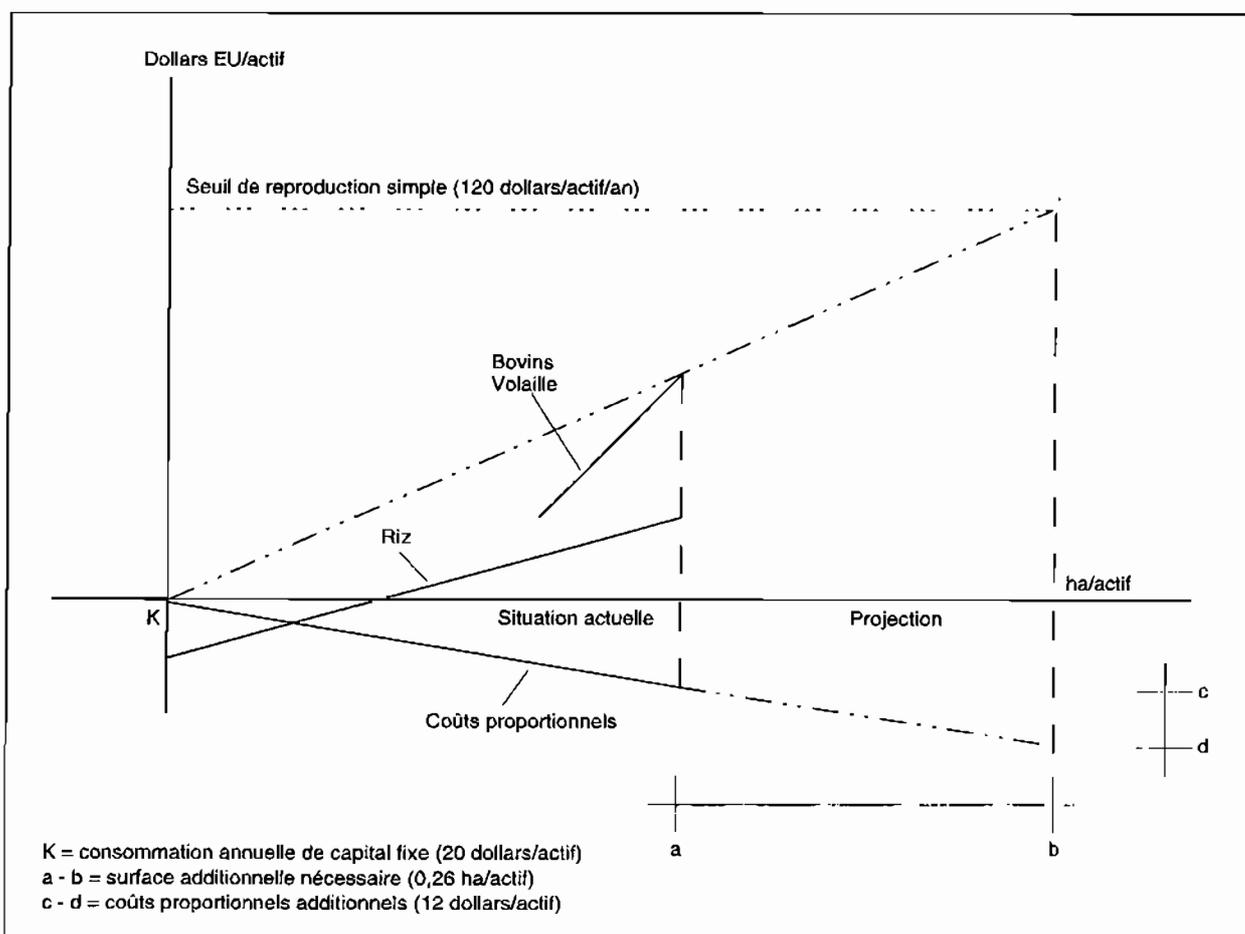


FIGURE 2
Sous-type Ia: prolétaire ou semi-prolétaire (situation actuelle et projection)

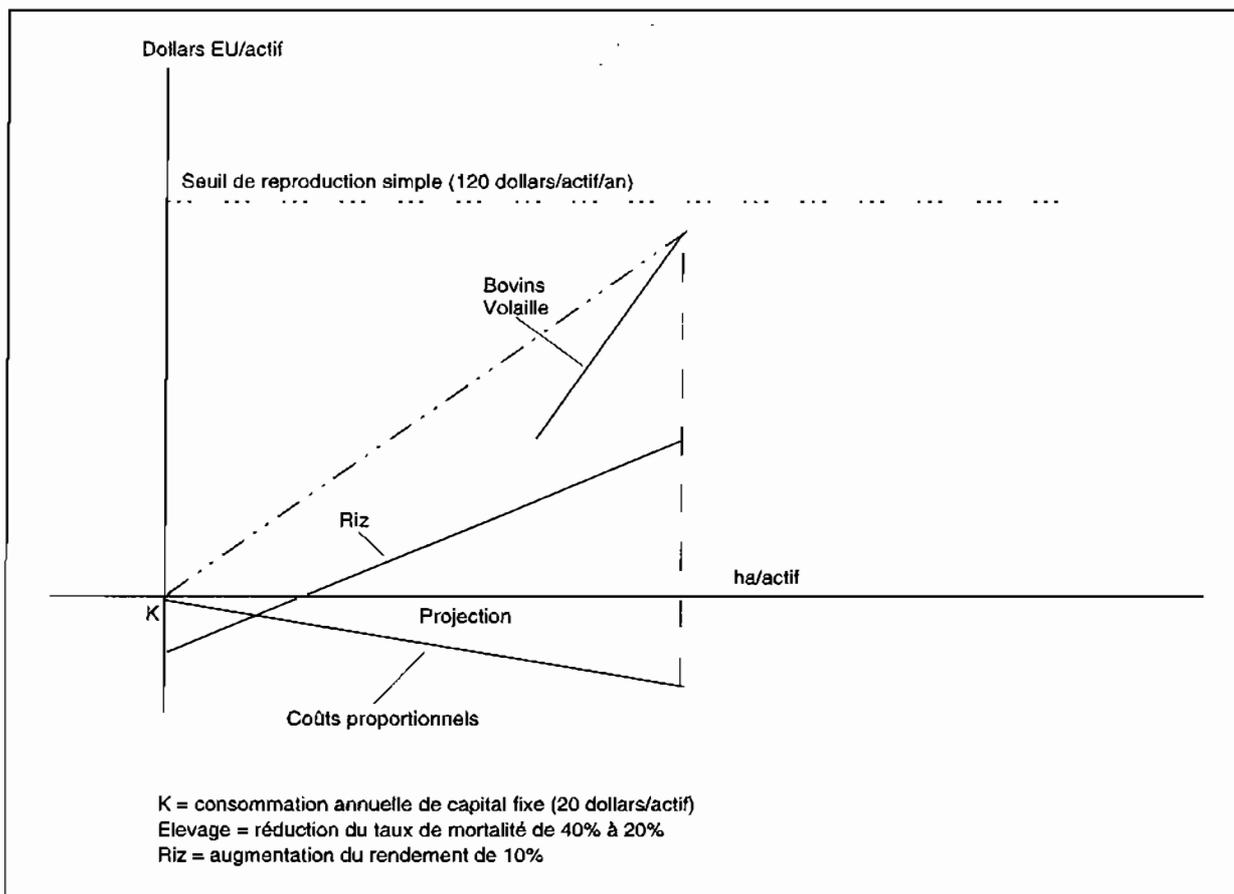


FIGURE 3

Sous-type Ia: prolétaire ou semi-prolétaire (projection avec amélioration technique)

en général aucune sécurité sur la terre qu'ils cultivent, la majorité d'entre eux l'obtenant d'habitude en location. Le sentiment de la mission est que ce type de producteur sera le premier à souffrir d'une pression foncière grandissante dans les deux zones étudiées, tant de la part de la ville de Vientiane que des nouveaux migrants. Les terres disponibles pour la location vont devenir plus rares et plus chères et le degré de prolétarianisation de ces producteurs risque ainsi de s'accroître, avec une activité agricole de plus en plus résiduelle, à moins que des mesures radicales ne soient prises en matière foncière visant à sécuriser la tenure foncière de cette catégorie de paysans.

Sous-type Ib: Les petits paysans (figures 4 et 5). La situation évoquée ci-dessus du groupe des petits paysans laissait entrevoir quelques possibilités supplémentaires par rapport au groupe précédent. L'archétype présenté dans le graphique suivant dispose d'une surface totale de 0,88 ha par actif,

avec le riz venant en tête des activités productives, suivi par d'autres cultures (piments), en plus de l'élevage (bovins, porcins et volailles). Le niveau de capitalisation reste faible. La stratégie productive est d'assurer le meilleur emploi de la main-d'œuvre familiale disponible, en misant sur une diversification productive. S'il n'est pas atteint, le seuil de reproduction simple n'est cependant guère éloigné (voir figure 4). La projection du système actuel donne les résultats suivants:

- en termes de surface supplémentaire, avec un supplément d'environ 0,17 ha par actif et un besoin de financement supplémentaire de 12 dollars par actif (pour faire face au surplus de charges opérationnelles), ce système repasse au-dessus du seuil de reproduction simple;
- en termes d'améliorations techniques, les objectifs fixés permettraient effectivement aux exploitations du sous-type Ib de retrouver, à surface constante,

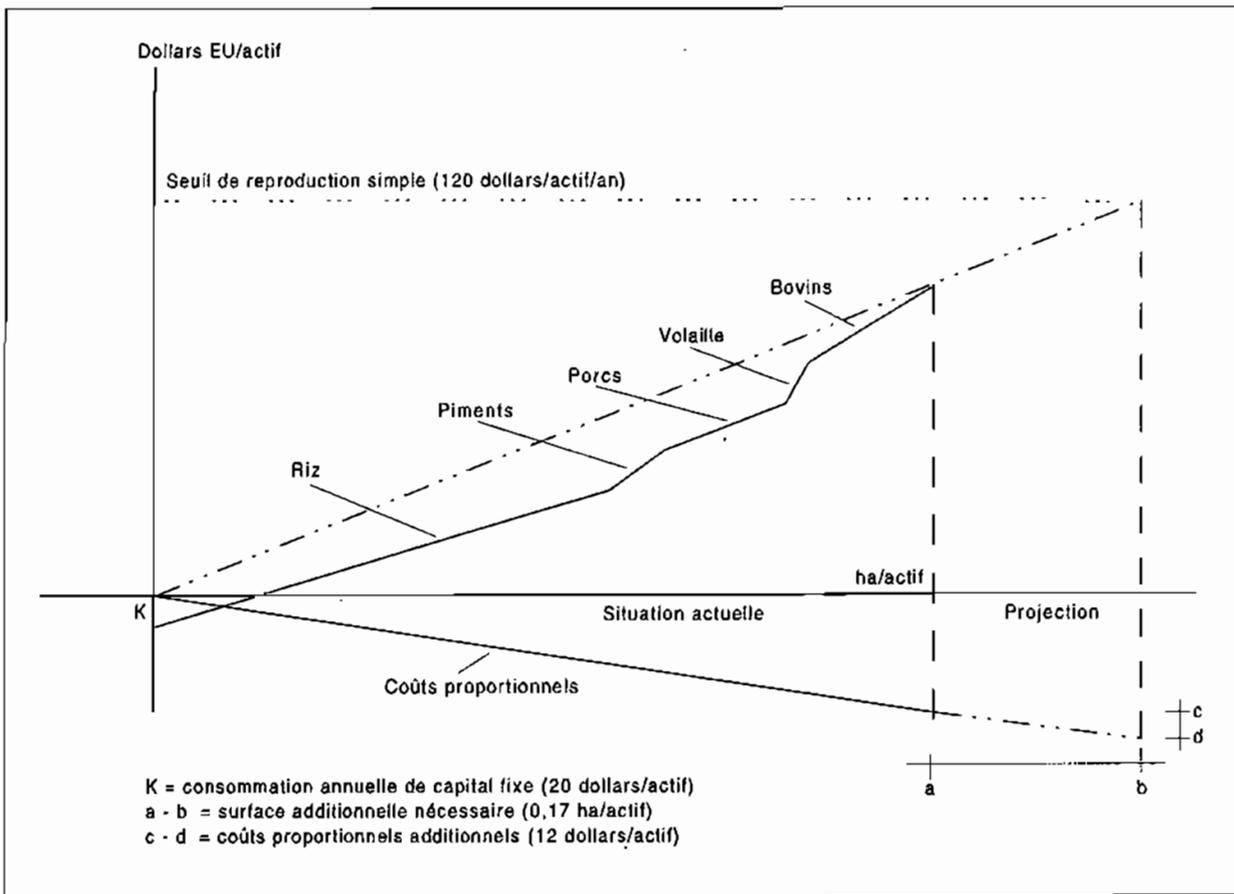
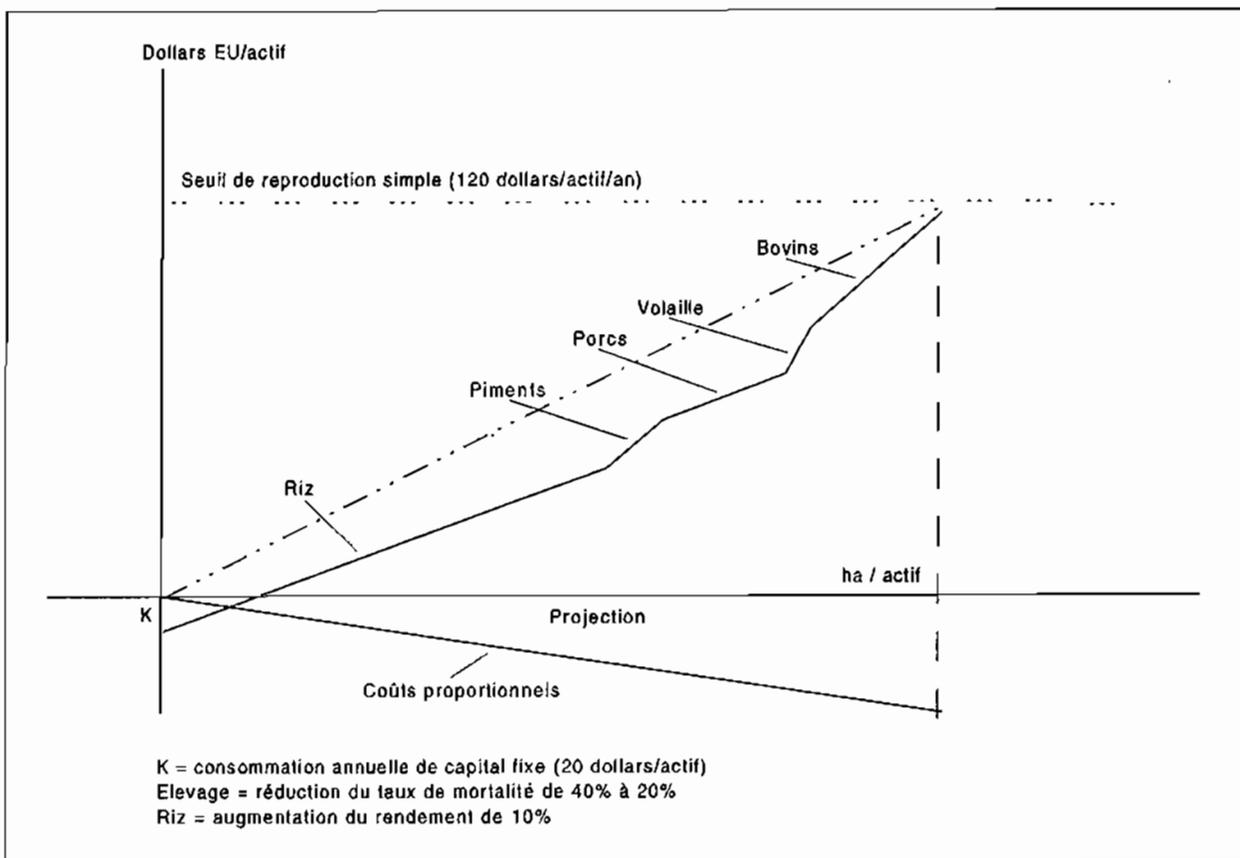


FIGURE 4
 Sous-type Ib: petit paysan (situation actuelle et projection)

FIGURE 5
 Sous-type Ib: petit paysan (projection avec amélioration technique)



un revenu garantissant la reproduction du système (figure 5).

Il existe donc un potentiel de récupération important, d'autant plus qu'à la différence du sous-type Ia, la situation de départ est relativement proche du seuil de reproduction. Cependant, comme les mesures foncières sont politiquement complexes à mettre en oeuvre et que les mesures techniques nécessitent du temps pour être développées et répercutées à la base et comme, en outre, la valeur du seuil de reproduction simple tend à augmenter avec le temps, il est sans doute plus raisonnable d'envisager une intervention combinant aspects fonciers et aspects techniques.

Sous-type IIc: agriculteurs-éleveurs en voie de décapitalisation (figure 6). L'archétype présenté pour illustrer le sous-type IIc dispose de 0,75 ha de surface totale par actif et de peu de capital de production, l'essentiel de l'activité actuelle étant la culture du paddy. L'élevage permet au producteur de dépasser le seuil de reproduction simple, notamment l'élevage de porcs qui génère une marge brute

importante pour une très faible surface utilisée. Par rapport à ce type de producteur, l'objectif immédiat n'est donc pas de chercher à augmenter la marge nette par actif (déjà supérieure au seuil de reproduction simple), mais plutôt de trouver les moyens de consolider la situation actuelle, en sécurisant au mieux la production et en renforçant dans la mesure du possible l'élevage, base d'une éventuelle future accumulation.

RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

Deux grandes forces opèrent de façon déterminante dans la zone périurbaine de Vientiane: d'une part, le développement de la ville elle-même qui, bloquée au sud, va s'élargir dans les seules directions possibles – grâce à l'infrastructure routière déjà existante –, le nord et le nord-est; d'autre part, l'arrivée par ce même réseau routier de migrants provenant de plusieurs régions du pays en quantité croissante. Ces deux forces exercent une forte pression sur le milieu naturel dans les deux districts: déjà aujourd'hui, par la seule force migratoire, accentuée par un taux de croissance

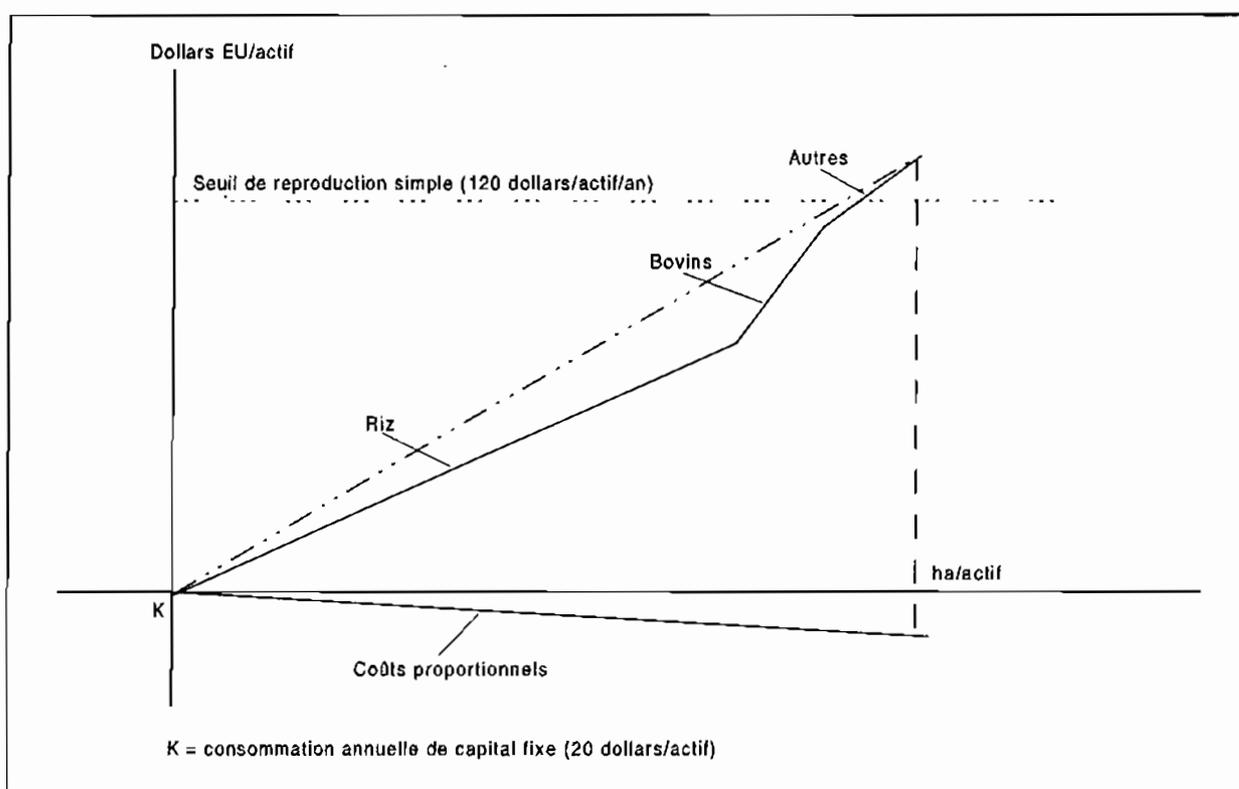


FIGURE 6
Sous-type IIc: agriculteur-éleveur en voie de décapitalisation (situation actuelle)

démographique situé entre 2,6 et 2,9 pour cent par an, des mesures urgentes s'imposeraient pour consolider une production paysanne qui, à l'avenir, ne pourra plus se développer sur la base de la colonisation de nouvelles portions de territoire, comme cela a pu être le cas dans la plaine de Vientiane entre 1950 et 1980.

Les paragraphes suivant détaillent les mesures qui, à la lumière du travail de terrain effectué, semblent être les plus pertinentes et réalistes dans le cadre de la situation sociopolitique actuelle.

Recommandations en matière de politique foncière

Les espaces collectifs dont disposent les villages, tant en forêt claire communautaire qu'en forêt dense villageoise, sont globalement fort réduits, quand ils ne sont pas inexistant. Il y a là un sérieux handicap pour le développement futur – voire la viabilité actuelle – de l'agriculture et de l'élevage dans le cadre villageois. Au niveau familial, l'accès à la terre semble de plus en plus difficile dans la zone enquêtée. Les tailles des parcelles sont déjà très inégales et ces écarts de grandeur sont appelés à se creuser sous l'influence tant du morcellement consécutif aux transmissions successorales que de l'augmentation des ventes de terre aux citadins. Il risque de s'ensuivre une fragmentation et une réduction accrues de l'espace agropastoral villageois, ainsi qu'un accroissement des familles dépourvues de toute terre productive.

Actions foncières de la puissance publique. Le problème d'exiguïté des espaces collectifs villageois pourrait, en partie, trouver un élément de solution par la mise en œuvre d'un texte récent, le Décret 169 de 1993 relatif à la gestion et à l'utilisation des forêts et des terres forestières. En ses articles 15 et 16, il prévoit en effet la possibilité de conclure des contrats de gestion forestière, avec des villages ou des familles, par lesquels des portions de forêt leur sont confiées en vue d'y mener, sur la base d'un plan d'aménagement, des activités non

seulement sylvicoles, mais également pastorales. Des parcelles de forêt pourraient ainsi être consacrées à une exploitation fourragère, ce qui permettrait de faire face, par endroits, à la pénurie d'espaces fourragers.

L'Etat pourrait par ailleurs, à condition qu'il en ait les moyens financiers, faire usage de ses prérogatives de puissance publique pour mobiliser des terres agricoles au profit des paysans qui en ont besoin pour améliorer la reproductibilité de leur système, c'est-à-dire essentiellement ceux des types Ia et Ib. A cet effet, il pourrait avoir recours, notamment: (i) au déclassement d'une partie des terres domaniales pour des utilisations agropastorales, suivi de leur distribution aux agriculteurs nécessiteux, contre paiement éventuel d'un prix de cession très réduit par rapport aux prix de marché; (ii) à l'exercice d'un droit de préemption à l'occasion des ventes immobilières, au bénéfice des paysans villageois, pour l'acquisition de terres agricoles, afin d'éviter qu'elles ne soient cédées à des investisseurs urbains.

Libre accès au bétail des champs après récolte. Selon la coutume en vigueur dans la zone enquêtée, tous les animaux du village peuvent, après-récolte, vaquer librement sur l'ensemble des champs. Comme nous l'avons mis en évidence dans l'analyse de la typologie, cette pratique est aujourd'hui encore essentielle pour la majorité des producteurs de la région. Mais comme la tendance actuelle est à l'enclosement des parcelles vendues, même en saison sèche, il s'ensuit une réduction progressive de l'espace fourrager villageois. Afin de contrecarrer cette évolution préjudiciable au développement de l'agriculture comme de l'élevage, il convient de: (i) légaliser la pratique incontestée du libre accès des champs non clôturés après récolte (ce qui ne devrait pas soulever d'objection, car il n'y aurait là qu'une confirmation de la coutume); (ii) instituer une sorte de servitude fourragère par laquelle les propriétaires de parcelles

clôturées – exploitées ou non – seraient tenus, en saison sèche, d'aménager des ouvertures pour ne pas entraver l'accès aux animaux du village.

Obligation de mise en valeur effective des terres. Cette obligation, que le Décret de 1992 sur les terres énonce en termes trop vagues, devrait faire l'objet d'une réglementation plus précise, qui en définisse le contenu et détermine des critères objectifs de constatation et d'évaluation de la mise en valeur, ainsi que des sanctions pour défaut ou insuffisance de cette dernière. Ainsi, le détenteur d'une terre qui négligerait de l'exploiter pendant un certain temps (de l'ordre de deux ou trois ans) pourrait: (i) être contraint de la donner en location (pour une durée minimale et selon une tarification fixée par le district); (ii) être tenu de s'acquitter d'un impôt foncier majoré (par exemple, le double du montant normal en année 2, le triple en année 3, etc.).

Restrictions au changement d'affectation des terres agricoles. Selon la vocation actuelle et future des terres concernées, on peut envisager soit l'interdiction, soit la réglementation de la désaffectation des terres agricoles, notamment à la suite des opérations de vente. Ainsi, pour décourager les cessions immobilières spéculatives, l'acquéreur d'une parcelle pourrait, en raison de sa vocation/localisation, être assujéti à une obligation consistant: (i) soit à ne pas changer son affectation agricole pendant une durée déterminée (de 10 à 20 ans); (ii) soit à obtenir une autorisation des services de l'agriculture pour procéder à sa désaffectation, dont la délivrance serait alors conditionnée par la prise en compte des intérêts de l'agriculture paysanne.

Vers un système d'enregistrement allégé et non obligatoire. La question des titres fonciers revêt, dans les villages enquêtés, beaucoup moins d'importance qu'on ne le prétend généralement. Aucune parcelle agricole n'y a été jusqu'ici immatriculée. Les

paysans ne sont pas vraiment intéressés par l'obtention d'un titre foncier, trop coûteux pour leurs bourses (ils ne le prendraient que s'il leur était fourni gratuitement). La raison en est clairement l'absence de toute insécurité foncière ou, tout au moins, le sentiment qu'un titre de propriété ne renforcerait guère la nature des droits réels détenus sur les terres, tant par les paysans que par les citoyens. Il y a donc là, pour l'heure, un faux problème qu'on se pose inutilement. Il semble que l'immatriculation foncière n'est pour l'instant ni possible, ni indispensable pour les raisons suivantes:

- d'un côté, le système d'enregistrement avec cadastre foncier est trop lourd, sophistiqué et onéreux;
- d'un autre côté, s'il est vrai que les titres fonciers – en ce qu'ils sont incontestables – garantissent la stabilité de la propriété immobilière, ils perdent une grande partie de leur intérêt en milieu rural, où les relations sociales traditionnelles et l'interconnaissance villageoise permettent pour l'instant de réguler, selon d'autres modalités, les éventuels conflits fonciers.

En conséquence, il n'apparaît pas prioritaire d'introduire un système d'immatriculation foncière obligatoire dans la zone enquêtée. C'est d'ailleurs ce qu'envisage le Décret N° 99 de 1992 sur les terres: les individus qui possèdent régulièrement une terre, prévoit-il, ont le «droit de recevoir un titre foncier» (art. 6 de *Land title*). C'est donc une faculté que la loi leur reconnaît, non une obligation qu'elle leur impose. De plus, ce texte ne précise pas les modalités d'établissement des titres fonciers et rien ne laisse supposer qu'il s'agit de la procédure d'immatriculation du type Torrens (cadastre foncier). Le Décret de 1992 est, partant, suffisamment flexible pour que son application soit conduite d'une manière souple, consistant notamment:

- d'une part, à donner à l'enregistrement des terres un caractère volontaire, de sorte que ni les propriétaires ni l'administration ne soient astreints

d'assumer des obligations et à engager des frais dont ils n'auraient pas les moyens;

- d'autre part, à mettre en œuvre des formes d'enregistrement moins contraignantes que celles du système Torrens (qu'il conviendra alors de réglementer), qui soient plus légères, moins coûteuses et plus facilement maîtrisables par les usagers ruraux et les services locaux.

Les mesures d'accompagnement nécessaires

Au-delà du traitement de la question foncière, ces propositions ont pour objectif de renforcer la capacité de résistance des systèmes de production en améliorant leur reproductibilité. Elles sont articulées en fonction des besoins et possibilités spécifiques de chaque type.

L'élevage des herbivores (buffles et bovins). Compte tenu des résultats du diagnostic, la priorité doit évidemment être accordée à l'élevage des herbivores, avec deux sous-thèmes prioritaires: sur le long terme, l'alimentation des animaux, notamment en saison sèche; et sur le moyen terme, l'amélioration de l'état sanitaire du troupeau.

La réduction des espaces fourragers est d'ores et déjà un facteur limitant dans la majorité des types de systèmes identifiés, notamment les types Ib, IIc et IIId. Face aux risques d'aggravation, il est nécessaire d'identifier précisément chez les paysans qui ont commencé à intensifier la conduite de leur troupeau les pratiques d'affouragement existantes (arbres fourragers, espèces herbacées sélectionnées), de contribuer à leur amélioration et à leur appropriation par les agriculteurs.

Sur le plan sanitaire, il sera difficile de réduire le taux de mortalité actuel (40 pour cent en moyenne) sans une intervention en parallèle sur l'alimentation du troupeau. Diminuer la mortalité se traduirait en effet par une hausse du chargement moyen, donc à une réduction des disponibilités fourragères par tête de bétail. Si un appui

vétérinaire est effectivement nécessaire (et facile à mettre en œuvre), il ne sera pas suffisant pour améliorer la production de l'élevage. Une approche globale du système de production devra être privilégiée.

L'élevage de porcs. Pour tous les producteurs qui ont soit une forte limitation de surface (et ne peuvent consacrer une partie de leur exploitation aux cultures fourragères), soit un accès très limité au capital de production, les perspectives de développement de l'élevage d'herbivores peuvent être limitées. Il s'agit notamment du cas des producteurs Ia et IIc .

Pour les paysans de ce type, une relance de l'élevage de porcs est à envisager. Elle passe sans doute par la recherche de sources d'alimentation moins onéreuses. Il faut notamment chercher à abaisser le coût du son du paddy autoconsommé.

Actuellement, l'agriculteur ne paye pas le décortiquage du paddy s'il laisse le son à la décortiqueuse, ce que font la majorité des producteurs, qui devraient payer 500 kips par sac décortiqué dans le cas contraire. Le développement de décortiqueuses villageoises permettrait peut-être de faciliter la récupération du son par les paysans. Par ailleurs, d'autres sources d'alimentation possibles doivent être explorées, notamment celles concernant la valorisation de tubercules (utilisables à la fois pour l'alimentation humaine et animale), comme le manioc.

La poursuite des efforts actuels sur le riz, en parallèle. Les recherches menées depuis un certain nombre d'années par différents organismes sur la culture du riz concernent l'ensemble des producteurs de la région. Les enquêtes réalisées permettent d'affirmer que si la culture de riz irrigué constitue effectivement une réponse à une limitation forte en surface (le type IIa est un type de transition entre les types I et II), il n'en reste pas moins qu'elle exige des conditions favorables de mise en œuvre, parmi lesquelles se trouvent celles-ci:

- absence de trop forte concurrence avec d'autres activités de saison sèche;

- accès pas trop onéreux à l'eau;
- utilisation importante d'engrais chimique pour faire face au doublement (minimum) des exportations minérales du fait de la double récolte;
- accès à la motorisation agricole pour la préparation du sol en saison sèche;
- d'où un nécessaire accès au crédit de campagne.

Ces conditions minimales sont aujourd'hui loin d'être généralisées dans la région. L'irrigation ne peut donc concerner tous les agriculteurs et tous les types de systèmes de production.

La diversification vers les cultures fruitières et légumières.

Les deux zones de travail, et notamment celle de Naxaythong, sont suffisamment proches de Vientiane pour offrir des perspectives de développement des cultures fruitières et maraîchères. Un marché pour ces produits existe déjà; il recèle un potentiel de croissance important, compte tenu de la politique gouvernementale actuelle d'ouverture et de développement économique. Le petit maraîchage de contre-saison (saison sèche) est appelé à croître plutôt sur les bourrelets de berge du Mekong (en raison de la disponibilité en eau). Par contre, la production de fruits pourrait concerner des zones plus éloignées. Des parcelles destinées à la fois à la production fruitière et à l'alimentation fourragère des animaux (notamment en saison sèche) constitueraient une réponse adéquate aux différents facteurs limitatifs des systèmes de production de la région. Ce type de projet concerne plutôt les producteurs des types II et III, qui disposeront de ressources foncières plus abondantes.

Le crédit pour faciliter la

capitalisation. La mise en œuvre par les paysans de la plupart des mesures proposées ci-dessus exige de leur part un investissement: plantation d'arbres (fourragers ou fruitiers), élevage de porcs, achat d'intrants, etc. L'objectif recherché est effectivement celui d'une capitalisation

(ou recapitalisation dans le cas des systèmes de type IIc) des systèmes de production concernés. Sur le plan économique, cette capitalisation peut se réaliser de deux manières:

- soit sur la base d'une mobilisation de l'épargne non productive existante, en général thésaurisée sous forme d'or et d'argent;
- soit sur la base d'une avance en capital à rembourser sur les gains futurs réalisés grâce à l'investissement, c'est-à-dire sur la base d'un crédit.

La mise en place d'un système de crédit sera ainsi nécessaire pour que les améliorations proposées soient appropriables par les paysans. Un tel système devra être à la fois:

- adapté aux conditions locales, notamment du point de vue des garanties exigées; la caution solidaire est sans doute une voie à privilégier;
- souple, afin de laisser suffisamment de marges de manoeuvre pour réajuster les opérations en cours de réalisation;
- léger, afin d'abaisser au maximum les coûts de gestion.

Le maintien d'un contexte

macroéconomique favorable. Les différentes propositions précédentes visent à améliorer la reproductibilité des systèmes de production paysans de la région étudiée. Pour qu'elles soient effectives, il est cependant nécessaire que, à court terme, le contexte économique général dans lequel elles pourraient être mises en place ne soit pas trop défavorable. En particulier, il paraît important de veiller à ce que l'écart entre prix agricoles et prix des produits non agricoles, notamment le prix des intrants, ne s'accroisse pas davantage.